

CIRCULAIRE D'INFORMATION AÉRONAUTIQUE 22/19

AVIS D'EXTENSION PRÉVUE DES SERVICES DE COMMUNICATIONS VOCALES PAR SATELLITE DANS LES RÉGIONS D'INFORMATION DE VOL D'EDMONTON ET DE GANDER

(Remplace l'AIC 22/18)

Introduction

Les centres de contrôle régionaux (ACC) d'Edmonton et de Gander de NAV CANADA ont apporté des améliorations à leurs communications vocales grâce aux communications vocales par satellite (SATVOICE).

La nouvelle capacité permettra aux aéronefs dotés de l'équipement approprié, évoluant dans les régions d'information de vol (FIR) d'Edmonton et de Gander, de composer un seul numéro SATVOICE abrégé pour qu'un appel soit automatiquement acheminé et relié au contrôleur de la circulation aérienne responsable du vol.

Même si ce service améliorera l'ensemble des communications pour les contrôleurs et les équipages de conduite et est considéré comme une forme de communications directes contrôleur-pilote (DCPC); la communication vocale à très haute fréquence (VHF), la communication haute fréquence (HF) ou les communications contrôleur-pilote par liaison de données (CPDLC) demeureront la principale méthode de communication.

Contexte

SATVOICE est disponible et approuvé pour les communications régulières du service de la circulation aérienne (ATS) au Canada depuis environ 10 ans, mais des limitations techniques ont restreint l'efficacité du service fourni. Ces limitations ont surtout trait à l'infrastructure au sol et à la capacité d'un aéronef de communiquer avec le contrôleur responsable du vol. Le développement continu de NAV CANADA a fait évoluer le système au sol et la technologie afin de surmonter les limites rencontrées.

Admissibilité et participation des exploitants

Pour tirer pleinement parti des possibilités offertes par les communications SATVOICE, les aéronefs doivent être adéquatement configurés et l'exploitant doit s'abonner au service approprié auprès d'Inmarsat ou d'Iridium.

De plus, les équipages de conduite devront se familiariser avec les opérations SATVOICE au sein de leurs avioniques respectives, puisque les contrôleurs de la circulation aérienne pourraient utiliser le service à des fins d'intervention à certaines occasions. Il est impératif que les équipages de conduite reconnaissent un appel entrant et réagissent en conséquence. En l'absence d'une réponse, les contrôleurs de la circulation aérienne devront tenter de communiquer par d'autres moyens de communication.

Utilisation de SATVOICE

SATVOICE ne remplace pas la surveillance dépendante automatique en mode contrat (ADS-C), les CPDLC ni les communications VHF ou HF, mais constitue plutôt un moyen de réduire le risque de défaillance des communications, d'améliorer la sécurité des opérations et de réduire la congestion HF.

Dans la FIR d'Edmonton, les appels SATVOICE doivent être faits directement au numéro SATVOICE ZEG.

Dans les FIRs intérieure et océanique de Gander, les appels SATVOICE doivent être effectués à la station d'information de vol internationale (IFSS) de Gander, sauf en cas d'urgence alors que l'appel peut être fait directement à l'unité de contrôle de la circulation aérienne (ATC) appropriée.

Consulter le tableau suivant pour connaître les codes abrégés et longs actualisés pour les services SATVOICE fournis par les FIR d'Edmonton et de Gander.

Limites du service au nord du 72N dans la FIR d'Edmonton

La couverture satellite d'Inmarsat a des limites dans le Nord, de sorte que les vols effectués uniquement avec de l'équipement Inmarsat pourraient connaître un manque de fiabilité au nord du 72N.

Il n'y a pas de couverture satellite Inmarsat au nord du 80N, les vols ne peuvent donc **pas** bénéficier des services SATVOICE dans cette zone en utilisant Inmarsat. Les services SATVOICE d'Iridium sont utilisables au nord du 80N.

Les exploitants d'aéronefs équipés de modems Inmarsat et Iridium doivent s'assurer de passer au système Iridium avant d'opérer au nord du 72N.

Planification de vol

Les exploitants doivent s'assurer que les éléments suivants figurent dans le plan de vol des aéronefs capables d'effectuer des appels SATVOICE air-sol et sol-air :

- à la case 10, le cas échéant, insérez :
 - « M1 » pour la capacité ATC RTF INMARSAT et (ou)
 - « M3 » pour la capacité ATC RTF IRIDIUM; et
- à la case 18, insérez :
 - l'indicateur REG/ suivi de l'immatriculation de l'aéronef; et
 - l'indicateur CODE/ suivi de l'adresse de l'aéronef exprimée sous la forme d'un code alphanumérique à six caractères.

Exemple :

```
(FPL-XXX101-IS
-B773/H-SHXWM1M3/S
-EGLL1400
-N0450F310 L9 UL9 STU285036/M082F310 UL9 LIMRI 52N020W 52N030W 50N040W 49N050W
-CYQX0455 CYR
-EET/EISN0026 EGGX0111 CZQX0228 REG/CFIUV SEL/FQHS CODE/C0173E)
```

Nota : L'inclusion de la capacité SATVOICE dans le plan de vol de l'OACI indique au contrôleur de la circulation aérienne que l'utilisation de l'équipement de l'aéronef est approuvée et que l'équipage de conduite possède les qualifications et la formation appropriées pour l'utiliser.

ZQX (int.)	Gander (T.-N.-L.)	1-709-651-5297	431602
ZQX (océan.)	Gander (T.-N.-L.)	1-709-651-5260	431603
ZQX (IFSS)	Gander (T.-N.-L.)	1-709-651-5298	431613

Une liste complète des FIRs offrant les services SATVOICE et de leurs codes abrégés et longs respectifs figure dans l'AIP Canada (ICAO), Partie 1 – Généralités (GEN), Section GEN 3.4.4.1, « Services vocaux ».

Renseignements supplémentaires

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

NAV CANADA
À l'attention de : Jeff Dawson, Directeur
Normes des services de la circulation aérienne (ATS)

Tél. : 613-563-7341



Jeff Dawson
Directeur, Normes des services de la circulation aérienne (ATS)